



## DÉCHETS

# 254 kilos par habitant

**L'introduction de la taxe au sac à Bienne, il y a 25 ans, a incité la population à trier ses déchets. Mais au fait, que deviennent-ils?**



PHOTOS: FABIAN FLURY / MEDAILLON: Z.V.G.

**Silvan Kocher: «Depuis l'introduction de la taxe au sac, la quantité de déchets recyclables a progressé.»**

# BIEL BIENNE

Biel - Bienne  
2501 Biel/Bienne  
032/ 329 39 39  
www.bielbienne.com

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 108'783  
Parution: 49x/année



Page: 3  
Surface: 48'961 mm<sup>2</sup>

Ordre: 1095870  
N° de thème: 676.006

Référence: 71064761  
Coupage Page: 2/2

PAR  
MOHAMED  
HAMDAOUI

Chaque année, la voirie municipale biennoise collecte 14 000 tonnes de déchets et d'objets encombrants incinérables. Soit en moyenne 254 kilos par habitant. Sans oublier 3800 tonnes de déchets verts, 1900 tonnes de verre, 265 tonnes de métal, 2400 tonnes de papier et 63 tonnes de carton. Un travail titanesque pour les employés de la voirie, puisque la ville compte 138 kilomètres de rues, 132 kilomètres de trottoirs, 17 kilomètres d'escaliers publics et 800 poubelles publiques. «Depuis l'introduction de la taxe au sac, la quantité de déchets recyclables récoltée a progressé et celle des déchets à incinérer a diminué», rappelle Silvan Kocher, inspecteur de la Voirie municipale.

**Énergie verte.** Mais que deviennent nos ordures? Pour ce qui est des sacs poubelles collectés deux fois par semaine, la réponse est assez simple: «Les sacs Müve sont intégralement incinérés», poursuit Silvan Kocher. Et leur incinération est une forme d'investissement, puisque depuis 1981, Müve Biel-Seeland AG exploite un réseau de chauffage à distance de 6,5 km grâce à une partie de la chaleur produite par l'incinération de ces déchets. Elle approvisionne ainsi une partie des communes de Bienne, de Nidau, de Port et de Brügg en énergie verte, soit 2760 ménages de la région.

**Isolation thermique.** Mais l'introduction de la taxe

au sac visait un objectif: inciter la population à trier ses déchets de manière à pouvoir en recycler le plus grand nombre. À commencer par le verre. «Le verre récolté à Bienne est transmis à l'entreprise Glasverbund Schweiz AG qui le transporte à Dammersellen. Là, la firme Misapor traite le verre cellulaire. Il sert de composant à certaines infrastructures, comme les routes ou des constructions spéciales.» Dont l'isolation thermique de certains bâtiments.

**Biogaz.** Pour ce qui est du papier et du carton, ils sont pris en charge par l'entreprise Perlen AG. C'est donc dans ce village éponyme situé entre Zoug et Lucerne que nos déchets sont recyclés en papier et en carton. En revanche, nos déchets verts font un trajet moins long, puisqu'ils sont acheminés à Brügg, dans l'entreprise Berom. «Les déchets verts y sont triés. Ceux qui peuvent fermenter sont acheminés à Aarberg pour y produire du biogaz. Le reste est transformé en compost destiné à l'agriculture, poursuit Silvan Kocher.» Le vieux métal finit, lui, dans l'entreprise biennoise Halter spécialisée depuis plus d'un siècle dans son recyclage. Une grande partie répondra ensuite aux besoins de l'industrie. Cette entreprise s'occupe aussi du recyclage des appareils électroménagers. Restent les déchets spéciaux.

«Ils sont pour l'essentiel de la responsabilité individuelle. Les médicaments usagers, par exemple, sont repris par les pharmacies, les piles par les magasins pour les recycler. La peinture et la laque peuvent, elles aussi, être reprises par les commerces qui les ont vendues», complète l'inspecteur de la voirie.

La Ville de Bienne a renoncé à procéder à des contrôles pour s'assurer que le principe du tri des déchets soit respecté jusque dans nos sacs-poubelle. En revanche, les personnes qui les déposent sur le trottoir en dehors des jours de ramassage continuent de s'exposer à une amende en cas de récidive. Idem pour ceux pris en flagrant délit de dépôt sauvage d'ordures. Mais ce n'est pas souvent le cas des personnes qui jettent leur mégot par terre. Or selon une étude de l'Office fédéral de l'environnement, 36% des frais de nettoyage annuels assumés par les communes suisses pour lutter contre le «littering» sont engendrés par le ramassage des mégots de cigarettes, ce qui représente un montant de 52,5 millions de francs!

La Ville de Berne a lancé il y a deux semaines un projet-pilote de gestion des déchets ménagers qui prévoit six sacs de couleurs différentes pour trier les différents matériaux et autant de containers différents où les déposer. Ce modèle qui a fait ses preuves en Suède sera-t-il un jour appliqué à Bienne? C'est au monde politique d'en décider. ■